



## achat d'un bien et location gite

Par **seegers**, le **06/03/2013** à **09:09**

Bonjour,  
Etant déjà propriétaire loueur de meublé de tourisme depuis 3 ans  
et satisfait je voudrais me développer.  
j'aurais juste une question juridique pouvez vous m'aidez?

je suis en cours d'acquisition d'un second appartement dans la même résidence pour mettre  
en location saisonnière.

le propriétaire me dit

“ OK sur le prix vous pouvez dès le 1 juin après signature d'un sous seing ,en faire ce que  
vous voulez le louer.....mais

on signera la vente finale qu'en janvier 2014 ,pour des raisons de fiscalité sur les plus values  
de revente ....

m'étant renseigné auprès d'une agence immobilière

“ il y a bien le prêt à usage dit commodat ,mais vous n'avez pas le droit de “sous louer”

N'y a t'il pas une possibilité légale de louer la saison

merci bien cordialement  
Antoine Seegers